



Conditions générales (CG)

EffRx Pharmaceuticals SA

Valables à partir du 3 février 2026

1. Champ d'application

1.1 Les présentes CG régissent toutes les relations contractuelles entre EffRx Pharmaceuticals SA (ci-après « EffRx ») et ses clients concernant la vente et la livraison de produits ainsi que les prestations logistiques associées.

1.2 Le contrat est conclu exclusivement entre EffRx et le client. EffRx peut faire appel au partenaire logistique Alloga AG, dont le siège est à Burgdorf, ou à d'autres tiers pour l'exécution du contrat. Ceux-ci agissent au nom et pour le compte d'EffRx et sont considérés comme des auxiliaires d'exécution. Le client doit respecter les procédures opérationnelles et les instructions spécifiées dans le cadre de la prestation de services par des tiers mandatés.

1.3 Les dispositions divergentes ne sont pas reconnues et ne s'appliquent que si elles sont confirmées par écrit par EffRx. Les conditions générales d'achat ou autres conditions générales des clients sont expressément exclues.

1.4 Les présentes CGV s'appliquent aux commandes et livraisons en Suisse et au Liechtenstein. Les livraisons dans d'autres pays ne sont effectuées qu'après accord écrit séparé.

1.5 La version en vigueur au moment de la commande, publiée sur le site web d'EffRx, s'applique.

2. Commandes

2.1 Les commandes sont passées exclusivement par l'intermédiaire du partenaire logistique Alloga AG et doivent être soumises par écrit ou via le système de commande électronique (EDI). Les commandes par téléphone sont exclues.

2.2 Les commandes sont considérées comme une offre ferme du client. Le contrat n'est conclu qu'après confirmation ou livraison de la marchandise.

2.3 EffRx est en droit de refuser tout ou partie des commandes, notamment en cas d'indisponibilité des produits.

3 Livraison

3.1 Délais de livraison

Les délais de livraison d'Alloga AG s'appliquent :

- Commandes passées avant 13h30 : livraison le jour ouvrable suivant.
- Commandes entre 13h30 et 16h00 : traitement possible moyennant des frais supplémentaires pour une livraison express.

Les produits réfrigérés sont transportés et livrés du lundi au vendredi dans un emballage approprié.

EffRx Pharmaceuticals SA

Wolleraustrasse 41B, 8807 Freienbach, Switzerland

Tel: +41 44 503 78 60 • Fax: +41 44 503 78 66 • info@effrx.com • www.effrx.com



Les délais et dates de livraison indiqués sont donnés à titre indicatif et ne constituent ni une date fixe ni un retard.

EffRx est en droit de livrer les commandes en totalité ou en partie, dans la mesure où cela est acceptable pour le client.

3.2 Réserve de propriété

La marchandise reste la propriété d'EffRx jusqu'au paiement complet du prix d'achat, y compris les intérêts et les éventuels frais supplémentaires. EffRx est en droit de faire inscrire la réserve de propriété dans le registre compétent aux frais du client. Le client est tenu de fournir la coopération nécessaire à cet effet.

3.3 Bon de livraison

Chaque livraison est accompagnée d'un bon de livraison indiquant le produit, la référence, les lots et la quantité.

3.4 Transfert des avantages et des risques

Les avantages et les risques sont transférés au client dès la livraison de la marchandise au client ou dès la remise au transporteur.

4 Retours

4.1 Il n'existe pas de droit général au retour. Les retours ne sont autorisés qu'après accord écrit préalable d'EffRx.

4.2 Les retours doivent être convenus avec Alloga AG et traités conformément à ses instructions.

4.3 Sont notamment exclus des retours et des avoirs les produits ouverts, endommagés, périmés ou stockés de manière inappropriée.

4.4 Sont réservés, conformément au point 5, les retours dus à des défauts ou à des livraisons erronées dont EffRx ou ses auxiliaires d'exécution sont responsables.

5 Réclamations

5.1 Le client doit vérifier l'absence de défauts dans les marchandises livrées immédiatement après leur réception.

5.2 Les défauts apparents (écarts de quantité, livraisons erronées, dommages visibles, etc.) doivent être signalés par écrit dans les 5 jours ouvrables suivant la réception, les défauts cachés dans les 5 jours ouvrables suivant leur découverte.

5.3 Si aucune réclamation n'est formulée dans les délais, les produits sont considérés comme acceptés et toute réclamation relative au défaut concerné est exclue.

5.4 En cas de réclamations justifiées et formulées dans les délais, EffRx procède, à sa discrétion, à une livraison de remplacement ou à un avoir correspondant au prix de vente facturé. Le traitement est effectué par Alloga AG conformément à ses directives opérationnelles.



5.5 Les retours liés à des réclamations justifiées conformément au point 5.4 doivent être effectués dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la marchandise et doivent être préalablement convenus avec le service clientèle d'Alloga AG.

5.6 Les retours acceptés donnent lieu à un avoir au prix de vente.

6 Prix et conditions de paiement

6.1 Les prix d'EffRx en vigueur au moment de la commande s'appliquent. Les prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.

6.2 Les frais de livraison, d'emballage, d'expédition express et autres frais logistiques sont facturés en sus au client, sauf accord contraire explicite.

6.3 La facturation et l'encaissement peuvent être effectués par Alloga AG.

6.4 Les réclamations concernant les factures doivent être formulées par écrit dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de la facture. Si aucune réclamation n'est formulée dans ce délai, la facture est considérée comme acceptée.

6.5 Les factures sont payables dans les 30 jours nets sans déduction.

6.6 En cas de retard de paiement, le client est redevable sans autre formalité d'un intérêt moratoire de 7 % par an ainsi que de tous les frais de rappel, de recouvrement, d'avocat et de justice. EffRx est alors en droit de suspendre les livraisons ultérieures, d'exiger des garanties (par exemple une garantie bancaire) ou de résilier le contrat.

6.7 Toute compensation avec des contre-prétentions du client est exclue.

7 Responsabilité

7.1 EffRx n'est responsable des dommages qu'en cas de violation intentionnelle ou par négligence grave du contrat. La responsabilité pour négligence légère est exclue.

7.2 Dans la mesure où la loi le permet, la responsabilité pour les actes des auxiliaires d'exécution est entièrement exclue.

7.3 Toute responsabilité pour les dommages indirects ou consécutifs, les pertes de bénéfices, les interruptions d'activité, les atteintes à la réputation ou les frais de rappel est exclue.

7.4 La responsabilité est limitée au montant de la livraison concernée.

7.5 Les droits impératifs prévus par la loi restent inchangés.

8 Force majeure

8.1 Les événements échappant au contrôle d'EffRx, tels que notamment les guerres, les grèves, les mesures officielles, les pénuries d'énergie ou de matières premières, les épidémies/pandémies, les perturbations des transports, les pénuries d'approvisionnement ou les défaillances des fournisseurs ou des prestataires logistiques, sont considérés comme des cas de force majeure.

8.2 Pendant la durée de la force majeure, les obligations de prestation d'EffRx sont suspendues.

8.3 Si un événement de force majeure dure plus de 60 jours, EffRx est en droit de résilier tout ou partie du contrat.

8.4 Les demandes de dommages-intérêts des clients sont exclues.

9 Prescriptions en matière de santé

9.1 Avec chaque commande, le client confirme qu'il dispose de toutes les autorisations et qualifications officielles (autorisations d'exercice et d'exploitation) nécessaires à l'achat, au stockage et à la remise des produits et qu'il respecte les prescriptions applicables en matière de santé.

9.2 Le client doit informer EffRx sans délai de toute modification ou suppression de ces autorisations ou conditions.

9.3 EffRx est en droit de refuser ou de suspendre les livraisons en cas d'autorisations manquantes ou douteuses.

9.4 La responsabilité de l'utilisation, du stockage et de la remise des produits conformément à la loi incombe au client. Toute responsabilité d'EffRx est exclue à cet égard. Le client doit dégager EffRx de toute responsabilité en cas de réclamations de tiers, de mesures administratives, de frais, d'amendes et de dépenses résultant d'une violation des dispositions légales ou réglementaires en matière de santé par le client.

10 Protection des données

10.1 EffRx traite les données personnelles exclusivement dans le cadre de la relation commerciale et conformément à la loi suisse sur la protection des données (LPD) en vigueur.

10.2 Le client s'assure qu'aucune donnée personnelle relative à des patients ou particulièrement sensible n'est transmise à EffRx ou à ses auxiliaires d'exécution.

10.3 EffRx est en droit de transmettre des données personnelles à ses auxiliaires d'exécution, en particulier à Alloga AG, afin d'exécuter, de facturer ou de faire respecter la relation contractuelle. Les auxiliaires d'exécution, en particulier Alloga AG, sont à leur tour en droit de transmettre à EffRx les données personnelles collectées dans le cadre de l'exécution du contrat, dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution, à la facturation ou à la mise en œuvre de la relation contractuelle.

10.4 Dans le cadre de la législation applicable en matière de protection des données, les personnes concernées ont un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'autres droits légaux.

11 Recours à des tiers

11.1 EffRx est en droit de faire appel à des tiers qualifiés ou d'externaliser des prestations pour l'exécution du contrat. Ceux-ci agissent en tant qu'auxiliaires d'exécution d'EffRx et doivent satisfaire à des exigences appropriées en matière de qualité et de conformité. Le consentement du client n'est pas nécessaire.



12 Modifications des CGV

12.1 EffRx peut modifier les présentes CGV à tout moment. La version en vigueur au moment de la commande, publiée sur le site web d'EffRx, s'applique.

13 Exigences formelles

13.1 Toute modification ou dérogation aux présentes CGV doit être faite par écrit. Les accords complémentaires ou purement opérationnels peuvent être conclus sans formalités particulières.

14 Clause salvatrice

14.1 Si certaines dispositions des présentes CGV sont ou deviennent totalement ou partiellement nulles, inefficaces ou inapplicables, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. La disposition concernée doit être remplacée par une interprétation qui permette d'atteindre autant que possible son objectif économique sans être elle-même nulle, inefficace ou inapplicable sur le plan juridique. Il en va de même pour les éventuelles lacunes du contrat.

15 Tribunal compétent et droit applicable

15.1 Le tribunal compétent exclusif est celui du siège social d'EffRx Pharmaceuticals SA. EffRx est également en droit de poursuivre le client devant le tribunal de son siège social.

15.2 Les présentes CGV et toutes les relations contractuelles entre EffRx et le client sont exclusivement soumises au droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois du droit international privé et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.